

PROGRAMME DE FORMATION

Maintien et Actualisation des Compétences de l'Acteur Prévention Secours, secteur Aide et Soins à Domicile (MAC APS ASD)

La formation d'Acteur Prévention Secours (APS) du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile (ASD) vise à rendre tout intervenant à domicile capable d'exercer son métier en toute sécurité et de préserver celle de la personne dont il a la charge.

Public et pré-requis

- Tout salarié issu du secteur de l'Aide à domicile, aidants.
- Groupe de 4 à 10 pers.
- Être titulaire du certificat d'acteur APS ASD (anciennement CPS-ID)

Durée

3 heures

Lieu

Intra entreprise :
dans vos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Études de cas
- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Ateliers d'apprentissage
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié
- Matériel nécessaire à l'enseignement des techniques de manutention de personnes
- 1 lot de mannequins
- 1 lot de peaux de visages ind.
- 1 défibrillateur de formation
- Matériel de simulation
- Produits d'entretien
- 1 livret pédagogique par stagiaire
- Formation dispensée en Français

Intervenant

Formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS

Évaluation

Évaluation continue et certificative

Objectif

- Maintenir les compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de la formation initiale, afin de :
- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels l'intervenant est exposé
- Proposer des améliorations pour ses conditions de travail, la qualité de l'aide et la sécurité de la personne aidée
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu

- Retour d'expériences des stagiaires
- La PREVENTION
 - Actualisation des compétences liées à la prévention des risques liés à l'activité des intervenants à domicile
 - Actualisation des techniques de manutention des personnes à mobilité réduite
- Le SECOURS
 - Actualisation des conduites à tenir et des techniques
 - Mise en situation de secours et manutentions
- Evaluation et certification des compétences acquises



Validation

Un nouveau Certificat d'Acteur Prévention Secours ASD est délivré par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS au stagiaire ayant participé activement à la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Ce certificat est valable 24 mois, il impose de maintenir et actualiser ses compétences.

À noter

Le titulaire du certificat d'Acteur Prévention Secours ASD est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétences IBC).